

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 14 juin 2010 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy, Mairesse

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Christine Marion et de monsieur Michel Picard est constatée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2010
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des activités de la mairesse
 - 6.1 Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2010
 - 8.2 C.P.T.A.Q. – Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture et de lotissement, visant une partie du lot 369 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élisabeth, propriété de monsieur Jonathan Dupuis.
9. Réglementation
 - 9.1 Avis de motion avec dispense de lecture du règlement 2-2010 concernant la phase 2 de la rue Guilbault
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 10.2 Autorisation de signature du protocole d'entente pour le projet journée champêtre
 - 10.3 Demande d'emprunt temporaire
 - 10.4 Rue Paquin (fossé)
 - 10.5 Lumière de rue à l'intersection de la rue Jean et Rousse
 - 10.6 Animateurs pour le camp de jour
 - 10.7 Travaux spéciaux du vérificateur
 - 10.8 Journée Plein air
 - 10.9 Essai de pompage de 72 heures – Recommandation de paiement
 - 10.10 Fosse septique 241, rue Asselin – Mandat à Me Chaîné
 - 10.11 Changement de 4 vannes du réservoir rouillées qui fuient ainsi que la pose

- 10.12 Regards
- 10.13 Stabilisation près du 5200 rang Ste-Rose (Reporté)
- 10.14 Patinoire – Peinture à asphalte pulvérisée
- 10.15 Camp de jour – Budget
- 10.16 Renouvellement de l'assurance collective
- 10.17 Renonciation à l'assurance soins dentaires
- 10.18 Socan
- 10.19 Offre de services professionnels- Développement domiciliaire – Phase 2 de la rue Guilbault
- 10.20 Modification de l'article 6 du règlement 1-2010 (Préco)
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2010-06-112

Il est proposé par Pierre Venne ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2010

2010-06-113

Il est proposé par Marthe Blanchette,,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2010-06-114

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 198 583,16 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.



NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT
234530	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	G/L TOTAL :	811.88 811.88
234531	SYNDICAT FONC. PUBLIQUE	G/L TOTAL :	123.32 123.32
234532	AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC	026464 TOTAL :	310.18 310.18
234533	BIBLIOTHEQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES	AVRIL/10 TOTAL :	1 000.00 1 000.00
234534	BIOLAB	160570 161940 124742 CR TOTAL :	233.48 2 250.56 -16.93 2 467.11
234535	CSST	MAI/10 TOTAL :	6 598.07 6 598.07
234536	LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.	3677 TOTAL :	11 513.25 11 513.25
234537	LES ENTREPRISES BOURGET INC.	14524 TOTAL :	18 679.68 18 679.68
234538	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	JUIN/10 TOTAL :	4 083.28 4 083.28
234539	L'EXCELLENCE	7870634 TOTAL :	1 106.41 1 106.41
234540	LE ROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.	10-0293 TOTAL :	536.16 536.16
234541	LOCATION MILLE ITEMS	7012214-0 TOTAL :	67.73 67.73
234542	MINISTRE DES FINANCES	JUIN/10 TOTAL :	72 707.00 72 707.00
234543	MUNICIPALITE ST-CHARLES-BORR	MAI/2010 TOTAL :	5 762.17 5 762.17
234544	RONDEAU JONATHAN	AVRIL/10 TOTAL :	59.22 59.22
234545	WEEK-END POUR VAINCRE CANCERS FÉMININS	440657-4 TOTAL :	50.00 50.00
234546	ACIER MAJEAU INC.	0034712 TOTAL :	93.97 93.97

234547	AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC	026705	7.38
		026850	310.18
		TOTAL :	317.56
234548	BENOIT BELLEROSE INC.	FA82523	694.18
		FA82583	101.59
		TOTAL :	795.77
234549	BELL MOBILITE PAGETTE	MO-991995050	81.00
		TOTAL :	81.00
234550	BELL CANADA	756-4335 MAI/10	131.91
		759-0961 MAI/10	58.46
		759-2277 MAI/10	234.45
		759-7864 MAI/10	137.54
		TOTAL :	562.36
234551	BERTRAND BELLEMARE INC.	26862	508.43
		TOTAL :	508.43
234552	BIBLIOTHEQUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES	MAI/10	559.44
		TOTAL :	559.44
234553	CERTILAB	70431	79.01
		70487	53.05
		70645	39.51
		TOTAL :	171.57
234554	C.F. LANAUDIÈRE INC.	1871	242.60
		TOTAL :	242.60
234555	CLIMATISATION VALLEE ET FILS INC.	053597	516.97
		TOTAL :	516.97
234556	LES ENTREPRISES STEPHANE MOUSSEAU INC.	00705	948.15
		TOTAL :	948.15
234557	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	201000806870	27.00
		TOTAL :	27.00
234558	GARAGE STE-MARIE INC	22929	14.00
		22982	108.00
		23690	33.00
		23742	119.00
		24358	96.76
		24447	101.00
		24543	115.25
		TOTAL :	587.01
234559	GAZ METRO	509824003746	188.57
		509824003810	643.06
		TOTAL :	831.63
234560	LE GROUPE HARNOIS INC.	FH00378865	70.25
		TOTAL :	70.25
234561	HYDRO-QUEBEC	656-800-358-222	615.91
		TOTAL :	615.91
234562	HYDRO-QUEBEC	650-500-591-710	27.83
		TOTAL :	27.83

234563	INCIMAL INC.	052095	63.94
		052306	101.15
		TOTAL :	165.09
234564	LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC.	10-0397	2 618.70
		TOTAL :	2 618.70
234565	LEVEILLE FOSSES SEPTIQUES	38273	366.84
		TOTAL :	366.84
234566	LIBRAIRIE RENE MARTIN INC	38740	60.80
		TOTAL :	60.80
234567	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	CN601128	587.85
		CN603234	1 011.36
		TOTAL :	1 599.21
234568	PATRICK MORIN INC.	107046	72.40
		107349	16.39
		107512	76.30
		107693	180.43
		420644	102.50
		TOTAL :	448.02
234569	PAUSE CAFE D.L.	104051	44.00
		TOTAL :	44.00
234570	LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	M10-22812	1 241.63
		TOTAL :	1 241.63
234571	HYDRO-QUEBEC	659-500-580-337	704.81
		TOTAL :	704.81
234572	SIGNO TECH INC	42099	102.74
		TOTAL :	102.74
234573	SINTRA INC	0612-00712	178.34
		TOTAL :	178.34
234574	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	MAI/10	152.38
		MAI/10*	128.68
		MAI/10**	32.64
		TOTAL :	313.70
234575	STÉPHANE BÉRARD, C.A. INC.	MAI/10	5 925.94
		MAI/10*	1 072.31
		MAI/10**	2 742.87
		TOTAL :	9 741.12
234576	TCGFL	AVRIL/10	40.00
		TOTAL :	40.00
234577	TÉLÉCOMMUNICATIONS XITTEL INC.	469004	54.12
		TOTAL :	54.12
234578	TELUS	MAI/10	139.34
		TOTAL :	139.34
234579	XEROX CANADA LTEE	F41161700	12.76
		TOTAL :	12.76
234580	BELL CANADA	760-3427 MAI/10	57.35
		TOTAL :	57.35

234581	CENTRE ACTION BENEVOLE EMILIE GAMELIN	MAI/10	100.00
		TOTAL :	100.00
234582	ENTREPRISES GUY ASSELIN	2558	983.14
		2585	1 188.01
		TOTAL :	2 171.15
234583	LES ENTREPRISES NORMAND TEL- LIER INC.	223993	256.93
		224240	176.73
		TOTAL :	433.66
234584	MRC DE JOLIETTE	CRF1000133-5	3 174.92
		CRF1000172-5	16 724.42
		CRF900679	18.11
		CRS1000210 CR	-170.00
		TOTAL :	19 747.45
234585	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	MAI/10	3 809.00
		TOTAL :	3 809.00
234586	PAULINE THIBODEAU	MAI/10	700.00
		TOTAL :	700.00
234587	PETITE CAISSE	***MAI/10	4.87
		**MAI/10	8.40
		*MAI/10	60.00
		MAI/10	15.60
		MAI/10*	4.02
		MAI/10**	15.06
		MAI/10***	197.49
		TOTAL :	305.44
234588	RONDEAU JONATHAN	MAI/10	22.68
		TOTAL :	22.68
234589	SOCAN	MAI/10	1 445.43
		TOTAL :	1 445.43
	60 CHÈQUES		179 456,29
	Ministre du revenu Québec	D.A.S.	3 143,00
	Receveur Général du Canada	D.A.S.	4 043,74
		Total	7 186,74
	Masse salariale	Total	11 940,13
		Grand total	<u>198 583,16\$</u>

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

6. Rapport des activités de la mairesse

Madame la mairesse Céline Geoffroy, dépose son rapport des activités du mois.

6.1 Rapport des comités

Monsieur Pierre Venne (Sécurité publique)

Pour prévenir la criminalité 150 personnes adhèrent à ce projet. 4 pancartes de bon voisin, bon œil seront installées à des points stratégiques.

Madame Marthe Blanchette (Loisirs)

Une nouvelle technicienne a été engagée, des actions sont déjà prises, vous verrez des résultats très bientôt

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. URBANISME

8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2010

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2010.

8.2 C.P.T.A.Q. – Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture et de lotissement, visant une partie du lot 369 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élisabeth, propriété de monsieur Jonathan Dupuis.

Considérant la demande déposée par Monsieur Jonathan Dupuis ;

Considérant que ladite demande vise l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée et d'une écurie ;

Considérant que ladite demande ne peut être réalisée que dans une zone agricole définie au plan de zonage ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée pour l'implantation d'une résidence n'influencera aucunement la possibilité d'utiliser le lot à des fins d'agriculture puisqu'elle est inférieure ou égale à 5000 mètres carrés ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant qu'il n'existe pas d'espace disponible en zone blanche permettant de réaliser le projet du demandeur ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'appuyer la présente de mande auprès de la C.P.T.A.Q.;

En conséquence;

2010-06-115

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande auprès de la CPTAQ visant une partie du lot 369 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Jonathan Dupuis afin de permettre le lotissement et la construction d'une résidence unifamiliale et une écurie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Réglementation

9.1 Avis de motion avec dispense de lecture du règlement 2-2010 concernant la phase 2 de la rue Guilbault

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller monsieur Pierre Venne de la présentation du règlement numéro 2-2010 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Guilbault phase 2

10. Affaires nouvelles

10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Sujet : Schéma de couverture de risques – Adoption des objectifs de protection et du plan de mise en œuvre

Attendu l'obligation de la MRC de Joliette d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} mars 2002 ;

Attendu le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie ;

Attendu que l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

Attendu que le comité de sécurité incendie mis en place par la MRC de Joliette a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de la loi, des objectifs de protection optimale pour à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

Attendu que l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques ;

Attendu que l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en oeuvre ;

Attendu que le plan de mise en oeuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des Orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie.

2010-06-116

Par conséquent, il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entérine les objectifs de protection optimal qui sont intégrés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Joliette;
- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entérine le plan de mise en oeuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en oeuvre sur le territoire de la MRC de Joliette incluant la spécification suivante :
 - Durant la première année de mise en oeuvre du schéma, participer à l'analyse conjointe pour l'établissement d'un niveau optimal de couverture du territoire et ratifier les ententes nécessaires ;
- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage formellement à mettre en oeuvre, en lien avec la MRC de Joliette qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Autorisation de signature du protocole d'entente pour le projet journée champêtre

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE JOLIETTE SUITE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « JOURNÉE CHAMPÊTRE » DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

ATTENDU la demande d'aide financière pour le projet « Journée champêtre » dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité MRC de Joliette;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du projet par madame Dominique Masse, conseillère en développement rural du CLD Joliette, le comité Pacte rural a recommandé au Conseil de la MRC le versement de la subvention demandée;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC de Joliette d'accorder une aide financière de 2 000\$\$ pour la réalisation du projet « Journée champêtre »;

ATTENDU la nécessité de signer un protocole d'entente tel que prévu par la résolution 155-07-2009 du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-117

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et la mairesse à signer le protocole d'entente avec la MRC de Joliette pour le projet « Journée champêtre ».
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

10.3 Demande d'emprunt temporaire pour le règlement 2-2009 (Mise aux normes des sources d'approvisionnement d'eau potable)

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2-2009 décrétant une dépense de 947 073,00\$ et un emprunt de 527 620,00\$ pour l'exécution de travaux de mise aux normes des sources d'approvisionnement d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant ce règlement d'emprunt seront complétés d'ici l'automne 2010 ;

2010-06-118

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

De demander un emprunt temporaire de 527 620\$ en attendant de faire un emprunt définitif lorsque les travaux seront complétés afin de payer les travaux encourus..

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.4 Rue Paquin (fossé) 8 175\$ + les taxes

2010-06-119

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 8 175\$ + les taxes pour l'exécution de travaux sur le fossé de la rue Paquin

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.5 Lumière de rue à l'intersection de la rue Jean et Rousse

2010-06-120

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de ± 1019,77\$ pour la fourniture et faire le montage d'une lumière de rue incluant : potence et fixture à l'intersection de la rue Jean et Rousse

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.6 Animateurs pour le camp de jour

2010-06-121

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'engager pour le camp de jour de Notre-Dame-de-Lourdes au tarif établi par les normes du travail les animateurs suivants :

- Amélie Brunelle pour 40 heures par semaine pour 8 semaines
- Kévin Cousineau pour 40 heures par semaine pour 7 semaines

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.7 Travaux spéciaux du vérificateur

2010-06-122

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la dépense au vérificateur Stéphane Bérard, C.A. Inc pour les travaux spéciaux :

- | | |
|--|------------------------|
| → Nouvelle présentation du rapport financier | 950,00\$ + les taxes |
| Modification de convention comptable | |
| → Travaux relatifs à la consolidation au 31 décembre 2009
(Régie Intermunicipale de Police) | 2 430,00\$ + les taxes |

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.8 Journée Plein air

2010-06-123

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 250,00\$ taxes incluses pour la journée Plein air du 26 juin au parc Paul-Émile-Asselin dont 2 160,00\$ sera remboursable par Québec en forme.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.9 Essai de pompage de 72 heures – Recommandation de paiement

CONSIDÉRANT la résolution 182-2009 mandatant Les Entreprises B. Champagne Inc .pour l'essai de pompage de 72 heures ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme LBHA Associés Inc. conformément aux documents contractuels ;

2010-06-124

Il est proposé par Pierre Guilbault

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet au montant de 11 513,25\$ taxes incluses à Les Entreprises B. Champagne Inc. Pour les travaux d'essai de pompage 72 heures.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.10 Fosse septique 241, rue Asselin – Mandat à Me Chaîné

CONSIDÉRANT QU'un dernier avis recommandé a été envoyé le 17 mai 2010 afin de faire respecter le Q-2, r.8 concernant la propriété du 241, rue Asselin;

CONSIDÉRANT QU'aucune action n'a été prise pour régler la situation ;

2010-06-125

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

De mandater Me Chaîné pour agir dans ce dossier afin de faire respecter le Q-2, r.8 concernant la propriété du 241 rue Asselin.

Ce mandat couvrira également le règlement des nuisances qui n'est pas respecté dans ce même dossier.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.11 Changement de 4 vannes du réservoir rouillées qui fuient ainsi que la pose

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours et que 4 vannes sont rouillées et fuient ;

2010-06-126

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 4 vannes de 8 pouces au montant de 3 169,53\$ taxes incluses auquel s'ajoutera la pose pour un montant similaire.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.12 Regards

2010-06-127

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 24 832,50\$ taxes incluses à monsieur Pierre Bellerose pour la correction de : 11 regards, la coupe de la vieille asphalte, l'enlèvement et

la disposition dans un site conforme, la pierre 0-3/4" requise et la pose et compaction de la nouvelle asphalte.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10.13 Stabilisation près du 5200 rang Ste-Rose (reporté)

10.14 Patinoire – Peinture à asphalte pulvérisée

2010-06-128

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'autoriser la dépense à Dura-Lignes pour :

- Peinture à asphalte pulvérisée 3 816,00\$ + taxes pour 2 couches pour peindre la patinoire derrière l'hôtel de ville.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.15 Camp de jour – Budget

2010-06-129

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 5 416,48\$ pour les sorties et le salaire des moniteurs compensé par le revenu des inscriptions totalisant 4 950\$ établissant la différence de 466,48\$ pour les activités du camp de jour

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le post budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.16 Renouvellement de l'assurance collective

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes offre à son personnel, une assurance-collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la Municipalité de St Jacques, c'est la compagnie d'assurance "L'Excellence" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurance et rentes collectives, il y a lieu d'améliorer les conditions du Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière, moyennant le maintien de la prime globale pour laquelle les taux unitaires sont garantis pour une période de 24 mois;

2010-06-130

Il est en conséquence proposé par Pierre Guilbault,
et résolu :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "L'Excellence", pour la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2012 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.40\$.40 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.05 \$.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4.09 \$	4.09 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	86.44 \$	88.00\$
- avec personne(s) à charge – familial	282.87 \$	287.96 \$
- avec personne(s) à charge – couple	258.81 \$	263.47 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	170.44 \$	173.51 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	23.07 \$	18.23 \$
- avec personne(s) à charge – familial	52.77 \$	41.69 \$
- avec personne(s) à charge – couple	46.15 \$	36.46 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	33.80 \$	26.70 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.66 \$	0.77 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.88 \$	2.74 \$

que Madame Micheline Miron, directrice générale, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.17 Renonciation à l'assurance soins dentaires

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les employés demandent de se retirer de la protection "Assurance soins dentaires" parce que cette protection est jugée trop dispendieuse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déboursier 50% de la prime ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et les employés de Notre-Dame-de-Lourdes d'un commun accord renoncent à l'assurance soins dentaires ;

2010-06-131

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'informer la compagnie L'Excellence de la décision de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de ses employés de renoncer à "l'assurance soins dentaires"

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.18 Socan

CONSIDÉRANT QUE les revenus bruts de location de salle sont moins de 15 422,00\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage à demander une licence avec le tarif 21 ;

2010-06-132

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

De demander à SOCAN la fermeture du tarif 8 et l'ouverture de la licence avec le tarif 21 au montant de 185,07\$ + les taxes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.19 Offre de services professionnels- Développement domiciliaire – Phase 2 de la rue Guilbault

2010-06-133

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'accepter l'offre de services professionnels faite par Le Groupe Forces S.E.N.C. pour la réalisation de la phase 2 de la rue Guilbault tel que le document présenté à cet effet.

Le conseil autorise la dépense de 7 950,00\$ + les taxes à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.20 Modification de l'article 6 du règlement 1-2010 (Préco)

2010-06-134

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

De modifier le règlement 1-2010 décrétant une dépense de 541 200,00\$ et un emprunt de 541 200,00\$ pour l'exécution de travaux de restauration d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale comme suit :

L'article 6 du règlement 1-2010 est remplacé par le suivant:

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, plus précisément l'aide financière de 561 750\$ à être versée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites dont la lettre de confirmation signée par M. Laurent Lessard en date du 15 février 2010 est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe B.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-06-135

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 55

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».